

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : E.P.G.C - REASEC 10
 Code du produit : LIQ0548
 Type de produit : Détergent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

E.P.G.C.
 13, Rue des Forts
 59960 Neuville-en-Ferrain - France
 T 0033 3 20 25 06 21
info@epgc.com - www.epgc.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : INRS/ORFILA (France) : 33 1 45 42 59 61

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 H226
 Skin Irrit. 2 H315
 Eye Dam. 1 H318

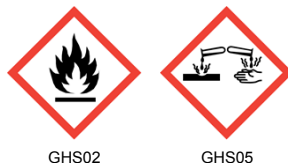
Texte complet des phrases H: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS02

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

alcools, C12-C15, éthoxylé, propoxylé

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
 H315 - Provoque une irritation cutanée
 H318 - Provoque des lésions oculaires graves

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart des étincelles, des flammes nues, de la chaleur, des surfaces chaudes.
 Ne pas fumer
 P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage
 P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
 P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais
 P501 - Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

E.P.G.C - REASEC 10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
alcools, C12-C15, éthoxylé, propoxylé	(n° CAS) 120313-48-6	15 - 30	Xi; R41 Xi; R38 N; R50
2-propanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	5 - 15	F; R11 Xi; R36 R67
éthanol, alcool éthylique	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5	5 - 15	F; R11
méthyléthylcétone substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 78-93-3 (Numéro CE) 201-159-0 (Numéro index) 606-002-00-3 (N° REACH) 01-2119547290-43	< 0.1	F; R11 Xi; R36 R66 R67

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
alcools, C12-C15, éthoxylé, propoxylé	(n° CAS) 120313-48-6	15 - 30	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 3, H412
2-propanol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	5 - 15	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336
éthanol, alcool éthylique	(n° CAS) 64-17-5 (Numéro CE) 200-578-6 (Numéro index) 603-002-00-5	5 - 15	Flam. Liq. 2, H225
méthyléthylcétone substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 78-93-3 (Numéro CE) 201-159-0 (Numéro index) 606-002-00-3 (N° REACH) 01-2119547290-43	< 0.1	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver abondamment à l'eau et au savon.
Premiers soins après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation	: Toux. Gorge douloureuse. Essoufflement.
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Irritant pour la peau.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Rougeurs, douleur. Vision brouillée.
Symptômes/lésions après ingestion	: Douleurs abdominales, nausées. Peuvent se produire: troubles gastrointestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

E.P.G.C - REASEC 10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Poudre sèche.
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ce produit est inflammable.
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Vapeurs toxiques. fumée. oxydes de carbone (CO et CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome à proximité immédiate du feu.
Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Ecarter toute source d'ignition. Ventiler la zone.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Protection individuelle. Voir Section 8.2.
Procédures d'urgence : Eviter l'inhalation de vapeurs et des fumées. Évacuer la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Protection individuelle. Voir Section 8.2. Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.
Procédures d'urgence : Baliser la zone d'épandage et en interdire l'accès aux personnes non autorisées. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié.
Procédés de nettoyage : Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable, terre, vermiculite ou kieselguhr. Rincer abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Ne pas respirer les Vapeurs. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une cuve de rétention.
Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
Produits incompatibles : Bases fortes. Agent oxydant.
Matières incompatibles : Peut corroder certains métaux.
Température de stockage : 4 - 25 °C
Chaleur et sources d'ignition : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Lieu de stockage : Protéger de la chaleur. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion. Stocker dans un récipient fermé.
Matériaux d'emballage : PEHD. Ne pas conserver dans un métal sensible à la corrosion.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

E.P.G.C - REASEC 10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-propanol (67-63-0)		
France	VME (mg/m ³)	980 mg/m ³
France	VME (ppm)	400 ppm
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)		
France	VME (mg/m ³)	1900 mg/m ³
France	VME (ppm)	1000 ppm
France	VLE (mg/m ³)	9500 mg/m ³
France	VLE (ppm)	5000 ppm
méthyléthylcétone (78-93-3)		
UE	Nom local	Butanone
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	600 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	900 mg/m ³
UE	IOELV STEL (ppm)	300 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.
Équipement de protection individuelle	: Gants isolants. Lunettes de sécurité.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. (EN 374)
Protection oculaire	: Protection oculaire (standard EN 166)
Protection de la peau et du corps	: Éviter le contact avec la peau. Utiliser des bottes et un vêtement de protection résistant aux produits chimiques (type PVC).
Protection des voies respiratoires	: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié



Protection contre les dangers thermiques	: Aucune n'est nécessaire.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. L'équipement doit être nettoyé à fond après chaque utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: Alcool.
Seuil olfactif	: non déterminé
pH	: 3 - 4
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non testé
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non testé
Point de fusion	: Non testé
Point de congélation	: Non testé
Point d'ébullition	: Non testé
Point d'éclair	: > 38 °C (valeur estimée)
Température critique	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non testé
Température de décomposition	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non testé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non testé
Densité relative	: 0,92 - 1,02

E.P.G.C - REASEC 10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Solubilité	: Produit très soluble dans l'eau.
Log Pow	: Non testé
Viscosité, cinématique	: Non testé
Viscosité, dynamique	: Non testé
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de stockage, de manutention et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le contact avec des substances métalliques peut libérer de l'hydrogène gazeux inflammable.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées.

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire : Oxydes de carbone (CO, CO₂).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

alcools, C12-C15, éthoxylé, propoxylé (120313-48-6)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
2-propanol (67-63-0)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg Peut provoquer une corrosion ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg
DL50, Inhalation, rat	> 20 mg/l (4 heures, Peut causer une irritation des voies respiratoires.)
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
méthyléthylcétone (78-93-3)	
DL50 orale rat	3400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	13000

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 3 - 4
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves. pH: 3 - 4
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé

E.P.G.C - REASEC 10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

alcools, C12-C15, éthoxylé, propoxylé (120313-48-6)	
CL50 poisson 1	0,1 - 1 mg/l (Branchydanio rerio)(méthode OCDE 203)
CL50, Poisson, Brachydanio rerio	0,1-1 mg/l (96 heures)
EC50, invertébrés aquatiques	1-10 mg/l (48 heures)
EC50, algues, acute, Scenedesmus subspicatus	0.1-1 mg/l (72 heures, (OCDE 201))
EC10, micro-organismes, Pseudomonas putida	> 1000 mg/l
EC10, à long terme, Scenedesmus subspicatus	0.1 - 1 mg/l
2-propanol (67-63-0)	
CL50 poisson 1	9640 mg/l 96heures
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l Daphnia magna,4heures
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l algues, 72heures
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)	
EC50, daphnie	> 100 mg/l (24 heures)
méthyléthylcétone (78-93-3)	
CL50, poissons	3220 mg/l (96 heures)

12.2. Persistance et dégradabilité

alcools, C12-C15, éthoxylé, propoxylé (120313-48-6)	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	0,31 g O ₂ /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,215 g O ₂ /g substance
Biodégradation	>= 90 % (OCDE 301A)
2-propanol (67-63-0)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

E.P.G.C - REASEC 10	
Log Pow	Non testé
alcools, C12-C15, éthoxylé, propoxylé (120313-48-6)	
Potentiel de bioaccumulation	N'est pas attendu.
2-propanol (67-63-0)	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.
éthanol, alcool éthylique (64-17-5)	
Log Pow	- 0,35

12.4. Mobilité dans le sol

alcools, C12-C15, éthoxylé, propoxylé (120313-48-6)	
Ecologie - sol	Produit s'adsorbant dans les sols.
2-propanol (67-63-0)	
Ecologie - sol	Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Composant	
2-propanol (67-63-0)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer en centre de traitement agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Peuvent être éliminées dans une station d'épuration des eaux usées.

E.P.G.C - REASEC 10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Recommandations pour l'élimination des déchets	: LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
Code H	: H3-B - «Inflammable»: substances et préparations liquides dont le point d'éclair est égal ou supérieur à 21 °C et inférieur ou égal à 55 °C. H4 - «Irritant»: substances et préparations non corrosives qui, par contact immédiat, prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses, peuvent provoquer une réaction inflammatoire.
Code R/ Code D	: D9 - Traitement physico-chimique non spécifié ailleurs dans la présente annexe, aboutissant à des composés ou à des mélanges qui sont éliminés selon l'un des procédés numérotés D 1 à D 12 (par exemple, évaporation, séchage, calcination)

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	: 1993
N° ONU (IMDG)	: 1993
N° ONU (IATA)	: 1993
N° ONU (ADN)	: 1993
N° ONU (RID)	: 1993

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle de transport (ADR)	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable
Description document de transport (ADR)	: UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (CONTIENT Alcool isopropilique(67-63-0) éthanol, alcool éthylique(64-17-5)), 3, III, (D/E)
Description document de transport (IMDG)	: UN 1993, 3, III

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	: 3
Étiquettes de danger (ADR)	: 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	: 3
--	-----

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	: 3
--	-----

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	: 3
---	-----

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID)	: 3
Étiquettes de danger (RID)	: 3



E.P.G.C - REASEC 10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: III
Groupe d'emballage (IMDG)	: III
Groupe d'emballage (IATA)	: Non applicable
Groupe d'emballage (ADN)	: Non applicable
Groupe d'emballage (RID)	: Non applicable

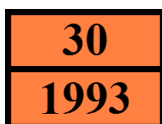
14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Non
Polluant marin	: Non
Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 601, 640E
Quantités limitées (ADR)	: 5L
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Danger n° (code Kemler)	: 30
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
--	-------

14.6.2. Transport maritime

N° GSMU	: 127
---------	-------

14.6.3. Transport aérien

14.6.4. Transport par voie fluviale

Non soumis à l'ADN	: Non
--------------------	-------

14.6.5. Transport ferroviaire

Transport interdit (RID)	: Non
--------------------------	-------

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

E.P.G.C - REASEC 10 n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
agents de surface non ioniques	15-30%

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

SECTION 16: Autres informations

Indications de changement:

E.P.G.C - REASEC 10

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010.

	Remplace la fiche	Ajouté	
	Date d'émission	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
2.1	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Enlevé	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	
2.2	Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Enlevé	
2.2	Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Ajouté	

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
R11	Facilement inflammable
R36	Irritant pour les yeux
R38	Irritant pour la peau
R41	Risque de lésions oculaires graves
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
F	Facilement inflammable
N	Dangereux pour l'environnement
Xi	Irritant

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit